

REGLEMENT DU CENTRE DE DOCUMENTATION

Le Centre de documentation du Conservatoire est un lieu de ressources multimédia constitué d'environ 38 000 documents relatifs à la musique, à la danse et au théâtre qui s'inscrit dans le réseau des Médiathèques de Lille – Lomme – Hellemmes. A ce titre, ses usagers bénéficient d'une carte unique, d'un même site web et de mêmes services (prêt de documents, consultation internet, ressources numériques en ligne).

Art. 1 : Conditions d'accès

L'accès au Centre de documentation du conservatoire est **libre et gratuit** pour tout public aux horaires d'ouverture pour la lecture des documents, l'écoute de la musique et la consultation du site <http://www.bm-lille.fr/>.

Art. 2 : Conditions d'inscription

L'inscription est obligatoire pour l'emprunt de documents ainsi que pour l'accès aux ressources numériques en ligne. Elle se fait sur présentation de la carte d'élève pour les élèves et étudiants du Conservatoire, d'une pièce d'identité pour tout public avec, pour les mineurs, une autorisation parentale.

La gratuité du prêt des documents du centre de documentation du conservatoire s'applique pour tous les élèves du Conservatoire et les étudiants de l'ESMD car elle est comprise dans leurs droits d'inscription et de scolarité. Le prêt est également gratuit pour le tout public lillois, hellemmois ou lommois.

La carte unique permet aux élèves, étudiants et tout public d'emprunter dans le réseau des Médiathèques. Toutefois, pour les emprunteurs habitant en dehors de Lille, Hellemmes ou Lomme, l'accès au prêt de documents du fonds des médiathèques est payant selon les tarifs en vigueur disponibles auprès du personnel et sur le site <http://www.bm-lille.fr/>.

Lors de l'inscription, l'utilisateur se voit remettre une **carte** à son nom, **valable un an**. Au dos se trouve l'identifiant de l'utilisateur sous le code-barre à conserver précieusement. Cette carte est personnelle et son usage est sous la responsabilité de l'utilisateur. Le réseau des Médiathèques respecte les recommandations de la CNIL quant à l'utilisation des données personnelles des usagers.

En cas de perte de la carte, il est très important de le signaler le plus rapidement possible au personnel pour en éviter un usage frauduleux (sur internet notamment). Le remplacement de la carte en cours de validité est payant, sauf avec une déclaration de vol.

Art. 3 : Conditions de prêt

L'emprunt est de **15 documents** (partitions, livres, CD, DVD...) pour **21 jours**, renouvelables **une fois**, dès la remise de la carte d'inscription. La prolongation des documents n'est possible que sur place.

L'emprunt de certains documents (partitions et livres) est réservé uniquement aux élèves, étudiants et enseignants du Conservatoire.

Un retard dans la restitution d'un ou de plusieurs document(s) bloque la possibilité d'un nouvel emprunt.

Le retour des documents se fait impérativement au Centre de documentation du Conservatoire.

Il est impossible de réserver des documents du Centre de documentation du Conservatoire depuis le site <http://www.bm-lille.fr/>.

Les documents empruntés sont sous la responsabilité de l'utilisateur ou celle de ses représentants légaux.

Les DVD et CD sont des documents fragiles qui doivent être manipulés avec précaution.

Il est interdit d'annoter, d'écrire, de surligner, de dessiner, de faire des marques, de découper, de déchirer ou de détériorer les ouvrages prêtés.

Les documents doivent être rendus complets. Tout document incomplet ou abîmé ne sera pas accepté.

Le personnel du Centre de documentation du Conservatoire se réserve le droit de retirer du prêt tout document selon les nécessités de service.

Art. 4 : Obligations liées à l'emprunt

Les usagers et les personnes investies de l'autorité parentale pour les mineurs sont tenus aux obligations liées à l'emprunt des documents :

- les restituer dans les délais sous peine de relances puis de risque de poursuites.
- s'acquitter du remboursement ou du remplacement des documents non rendus, incomplets ou détériorés. Aucun autre emprunt ne pourra être réalisé tant que le dédommagement n'aura pas été effectué.

Art. 5 : Comportement des usagers

Les usagers du Centre de documentation sont tenus de connaître et de se conformer aux dispositions du Règlement intérieur du Conservatoire de Lille.

Dans le respect des principes du Centre de documentation, les manifestations, collectives ou personnelles, à caractère religieux, politique ou militant sont prohibées.

Pour le bien-être collectif et dans le respect des autres usagers, il est demandé :

- d'adopter une attitude courtoise ;
- d'observer les règles de propreté élémentaires ;
- de ne pas troubler la tranquillité des autres usagers en parlant fort ou en créant une nuisance sonore ;
- de ne pas déplacer le mobilier ;
- de ne pas manger et ne pas boire
- de ne pas faire usage de son téléphone portable dans l'enceinte du Centre de documentation

Les documents empruntés ou consultés sur place sont sous la responsabilité de l'utilisateur ou celle du responsable légal dès l'enregistrement du prêt ou la remise des documents consultés sur place.

Il est interdit de sortir frauduleusement des documents du Centre de documentation. Pour des raisons de sécurité ou de sauvegarde des ouvrages, il peut être demandé d'ouvrir sacs et cartables et d'en présenter le contenu à la demande du personnel.

En cas d'incident, le responsable du Centre de documentation se réserve la possibilité de prendre toutes sanctions proportionnées (exclusion temporaire ou définitive).

Art. 6 : Respect du Code de la Propriété intellectuelle, littéraire et artistique

Il est rappelé que, conformément à la législation, l'emprunt est strictement réservé à l'utilisation familiale. Le document ne peut pas être diffusé publiquement même dans un but pédagogique, ni copié, ni prêté à une tierce personne.

La prise de vue (photographies et vidéo) est interdite dans l'enceinte du Centre de documentation, sauf autorisation spéciale de la Direction et dans le respect des lois sur le droit à l'image, le droit d'auteur et le droit de propriété.

Toute forme de reproduction de documents est soumise à conditions. Dans le respect du droit de copie, seule la copie privée est autorisée. Il est interdit de photocopier un document dans son intégralité.

La Ville de Lille ne pourrait voir sa responsabilité engagée en cas de manquement à ces dispositions légales.

Art. 7 : Dispositions particulières

Les effets personnels des usagers sont placés sous leur propre responsabilité.

L'utilisation des ordinateurs est soumise à une charte spécifique, signée par les élèves et étudiants majeurs, parents d'élèves mineurs et tout public extérieur.

Les documents audio et vidéo ne peuvent être utilisés que pour des consultations à caractère privé : les reproductions ou diffusions de ces enregistrements sont formellement interdites. Le Conservatoire dégage toute responsabilité en cas d'infraction par un emprunteur.

Art. 8 : Dispositions finales

Tout usager, lors de son inscription, s'engage à se conformer au présent règlement.

Le personnel du Centre de documentation est chargé de l'application du présent règlement et de son affichage.